

## REUNION DU 14 DECEMBRE 2010

---

L'an deux mille dix, le **quatorze décembre** à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Florence MARMAIN, Manuela MASSET- DAVID, Stéphanie BRUNET  
Messieurs Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Philippe ROQUET, Robert DAUGÉ, Philippe THIBAUT et Philippe NIVAU –

**Etait absent** : - Régis BRAULT (pouvoir à Mme MARMAIN)

*Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.*

**Date de convocation : 6 décembre 2010**

---

### **- Présentation par le SDIS de l'engagement pompier volontaire et les règles de sécurité pour les ERP**

Monsieur le Maire remercie de leur présence le Capitaine HUBERT et le Major BERTIN du S.D.I.S. qui vont exposer au Conseil Municipal leurs missions, l'engagement du sapeur pompier volontaire ainsi que les fonctions des commissions de sécurité.

*Le Capitaine HUBERT, dans un premier temps, fait un rapide état des missions et des activités au niveau départemental :*

#### **MISSIONS DU SDIS 86**

- ✓ Réception des appels d'urgence et coordination des secours
- ✓ Prévention et lutte contre les incendies
- ✓ Secours à personnes
- ✓ Secours d'urgence
- ✓ Evaluation et prévention des risques technologiques ou naturels
- ✓ Prévention, protection et lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes

#### **ACTIVITE OPERATIONNELLE 2009**

Accidents de la circulation 12% / Opérations diverses 19% / Secours à personnes 57% / incendies 12%

Pour le département de la Vienne 85% des effectifs sont des pompiers volontaires. Cet engagement citoyen volontaire permet un étroit maillage du territoire pour garantir l'égalité de tous, face aux secours.

Le Capitaine HUBERT souligne que la sécurité n'a pas de prix mais elle a un coût : 55€/habitant (inférieur à la moyenne nationale).

*Puis, dans un second temps, des éléments sont donnés sur la situation du C.I.S de LATILLE :*

- 11 communes sont « défendues » en 1<sup>er</sup> appel soit environ 11000 personnes.
- Augmentation des interventions par rapport à l'année passée (350 au 1/11/2010)
- Effectif en baisse : 29 pour un effectif théorique possible de 39 avec de nombreuses mises en disponibilité (13 dont 11 en longue durée).
- 25 SPV travaillent hors proximité du CIS
- peu de conventions de disponibilité avec employeurs publics et privés
- difficulté de disposer en journée d'un effectif suffisant pour assurer des missions de secours (hormis les 2 employés municipaux)

Il est souligné que l'objectif 1<sup>er</sup> du CIS est d'assurer la vie des personnes. C'est-à-dire qu'il est important qu'un départ « ambulance » (3 sapeurs pompiers) puisse être assuré à n'importe quel moment de la journée.

Plusieurs pistes :

- mettre en place des conventions de disponibilité auprès des employeurs publics/privés pour garantir au SDIS un effectif opérationnel. Elles permettent à l'employeur de s'assurer que les départs du sapeur pompier ne porteront pas atteinte à la bonne marche du service ou de l'entreprise + une meilleure répartition de la disponibilité opérationnelle sur l'ensemble des employeurs et non plus sur certains d'entre eux. Actuellement des négociations sont en cours avec l'entreprise ISO DELTA (7 sapeurs-pompiers y sont salariés)
- faire des campagnes de sensibilisation en vue de recrutement
- identifier les motifs pour lesquels autant de disponibilité ont été déposés
- lors de recrutement d'agent, ne pas perdre de vue qu'il peut être SPV.

Ce sont de nombreuses petites actions qui peuvent aboutir à maintenir les effectifs, un travail de longue haleine.

Monsieur le Maire donne la parole au Major BERTIN pour la présentation des commissions de sécurité.

Il fait part que les établissements recevant du public (ERP), soumis à une réglementation spécifique et répartis en différentes catégories ou type, sont contrôlés régulièrement par les commissions de sécurité. Celles-ci sont composées d'un représentant du SDIS, 1 représentant de la gendarmerie, un élu, et un représentant de la DDT. La Préfecture peut également se déplacer.

Elles sont chargées de :

- vérifier la réalisation des contrôles obligatoires (gaz, électricité, moyens de secours)
- étudier les plans déposés en mairie afin de donner ou non leur accord (la commission est souveraine dans ce cas).

- vérifier la bonne tenue des registres de sécurité, document indispensable et obligatoire dans chaque ERP.

En conclusion, il est rappelé que la loi rend obligatoire à partir de 2015 l'équipement des habitations privées d'un détecteur de fumée.

Des brochures de sensibilisations ont été distribuées dans chaque foyer lors de la vente des calendriers des sapeurs pompiers. C'est à l'occupant de la maison de se munir d'un détecteur – Pour info son coût est d'environ 20€.

### **COMPTE RENDU PRECEDENT REUNION**

Approbation du dernier compte rendu du 9 novembre 2010.

Monsieur le Maire informe de la démission de Mme FERNANDES Nicole.

Courrier reçu en mairie après la réunion du 9/11/2010.

### **REGIES DIVERSES –**

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse sur le tarif des régies pour l'année 2011.

**Photocopies** : 0.25 € la copie noir/blanc

0.50 € la copie couleur

**Aquagym** : 4€ la séance pour les habitants de la commune (ticket jaune)

5€ la séance pour les hors communes (couleur rouge)-

**Lecons particulières** : 8€ la séance (ticket orange)

**Entrées piscine** : 1€ l'entrée (ticket bleu)

### **LOCATION SALLES –**

La commission des finances fait part que les tarifs votés l'an passé pour la location de la salle des fêtes étaient trop élevés et ont donc été revus à la baisse.

En effet, la hausse qui avait été pratiquée était la conséquence du regroupement du tarif salle avec le tarif cuisine, chauffage.

Un comparatif a également été réalisé avec les communes environnantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote les tarifs suivants qui seront appliqués pour l'année 2011 :

<b><u>HABITANTS DE LA COMMUNE</u></b>		<b><u>Tarif WE</u></b>
<b>Location totalité de la salle des fêtes: TARIF ETE</b>	<b>206</b>	<b>300</b>
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	<b>286</b>	<b>380</b>
<b>Location petite salle des fêtes : TARIF ETE</b>	<b>120</b>	<b>150</b>
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	<b>170</b>	<b>200</b>
<b><u>HABITANTS HORS COMMUNE</u></b>		
<b>Location totalité de la salle des fêtes : TARIF ETE</b>	<b>280</b>	<b>380</b>
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	<b>380</b>	<b>480</b>
<b>Location petite salle des fêtes : TARIF ETE</b>	<b>180</b>	<b>210</b>
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	<b>230</b>	<b>260</b>
Caution + attestation d'assurance à chaque location		
<b><u>ASSOCIATIONS (au-delà des 2 locations gratuites)</u></b>		
<b>+ associations et organismes extérieurs</b>		
<b><u>Location salle des fêtes</u></b>		
Tarif ETE	<b>90</b>	
Tarif HIVER (du 01/10 au 30/04)	<b>140</b>	
<b>Location sonorisation (uniquement pour les associations locales)</b>	<b>15€ / jour</b>	<b>25€pour 2 j</b>

<b>Location marché couvert</b> En dehors des jours de marchés	<b>50</b>	
<b>Salle du stade</b> Location juillet / aout uniquement	<b>87</b>	
Chèque de caution + quittance d'assurance à chaque location	<b>160</b>	
<b>Location gratuite pour les jeunes – 18 ans (habitants de Latillé)</b>		
<i>Une location de salle gratuite / an pour les employés communaux</i>		
<b><u>affichage des tarifs dans le panneau extérieur</u></b>		

#### **TARIFS CONCESSION CIMETIERE – COLOMBARIUM –**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer une hausse sur les tarifs de concessions cimetièrre et colombarium :

- **Concessions cimetièrre**

	<b><u>2011</u></b>
TRENTENAIRE	<b>65</b>
CINQUANTENAIRE	<b>100</b>
PERPETUELLE	<b>130</b>

- **Colombarium**

	<b><u>2011</u></b>
30 ANS	<b>310</b>
50 ANS	<b>520</b>

#### **LOCATION GARAGES – ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le tarif de 45€/mois sur la location des garages.

#### **LOCATION LOGEMENTS –**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les loyers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ce, selon l'indice de référence des loyers :

<b>LOGEMENT</b>	<b>LOYER 2011</b>
6 rue de la Verminette	<b>243.10 €</b>
6 place Robert Gerbier	<b>495.60 € + 100€ charges</b>

#### **CONVENTION BROYAGE CHEMINS**

Monsieur le Maire fait part du cahier des charges vu en commission voirie et établi avec l'entreprise EARL les tilleuls chargée du broyage des chemins pour les travaux d'hiver et de printemps - 54 kms sont concernés.

*En 2011, les travaux de broyage/élagage sur les routes communautaires pourraient être réalisés par un prestataire financé par la Communauté de Communes (vote prévu le 15/12).*

Il est fait remarqué que lors du broyage effectué récemment par notre prestataire les branches n'ont pas été ôtées ce qui peut occasionner des dégâts aux véhicules dans des secteurs où les routes sont étroites (un 2<sup>nd</sup> passage pour le réaliser est peut-être envisagé ? à confirmer).

#### **AMENAGEMENT DE LA PLACE ROBERT GERBIER**

Une première rencontre a eu lieu avec Isabelle CHESNEL de l'entreprise COE chargée de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de séparatifs des eaux usées et des eaux pluviales de la Place Robert Gerbier ainsi que de son aménagement.

Dans un premier temps, il est urgent de réaliser les travaux de séparation de réseaux, puis dans un second temps l'aménagement de la place pour lequel des réunions publiques seront programmées.

Monsieur le Maire fait part également de sa rencontre avec la police de l'eau. Il faudra envisager dans un moyen terme au remplacement de la station d'épuration devenue vétuste (elle date des années 1975). Il est préconisé une station à boues activées

et le lieu d'implantation reste toujours à définir. De nombreux réseaux sont encore unitaires et il est important de planifier rapidement des travaux de séparatifs pour limiter les apports inutiles à la station.

Monsieur le Maire informe que si notre station actuelle n'était pas jugée « satisfaisante » pour autoriser de nouvelles habitations, les demandes de permis de construire pourraient être refusées ou bloquées.

Une commission de travail avec le SIVEER devra être constituée en début d'année pour travailler sur ce sujet.

### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Transmis par mail à chaque conseiller lors de la dernière réunion. Monsieur le Maire en fait une rapide lecture.

### **ADMISSION EN NON VALEUR –**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

Budget : Commune

Somme à inscrire au titre des admissions en non valeur : 31.70 €

Budget : Assainissement

Somme à inscrire au titre des admissions en non valeur : 225.24 €

### **RESULTATS REPORTEES**

Lors de la préparation budgétaire 2010 il avait été évoqué des résultats reportés ligne 002 discordants entre le compte administratif et le compte de gestion 2009.

Cette différence de 42017,19€ provient des écritures de transfert suite à la dissolution du SIAEP de Ayron/Maillé/Latillé et la création du SIAEP des 3 vallées en 2009.

Suite à ces transferts les résultats au 31/12/2009 de la commune étaient ligne 002 : excédent de 367.801,40 € au lieu de 325.784,21 €.

Ainsi au compte administratif 2010 doit être inscrit à la ligne 002 la somme + 261797,48€ au lieu de 219780,29€ (+367801,40€ + 106003,92€ affectation 1068).

**Il appartient au conseil municipal de délibérer pour valider ces transferts et de modifier les résultats au compte administratif afin qu'au 31/12/2010 les résultats inscrits au compte administratif et au compte de gestion soient en conformité.**

**Accord du Conseil à l'unanimité**

### **AVENANT CONVENTION REALISATION DOSSIERS CNRACL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, sur proposition du Président du conseil d'administration du centre de gestion la Vienne, la commune a conclu une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL.

L'article 5 de cette convention précise qu'elle est applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2010, date d'expiration de la convention conclue entre le centre de gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cependant, par courrier en date du 4 octobre 2010 la Caisse des Dépôts et Consignations a transmis un avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31 décembre 2010.

**Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant entre la commune et le Centre de Gestion pour proroger également notre convention jusqu'au 31 décembre 2010.**

**Avis favorable du Conseil Municipal.**

### **BILAN DEPARTEMENTAL 2009 – BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE**

Une fiche détaillée pour la commune de LATILLE a été réalisée par la Bibliothèque Départementale et copie en a été remise à chaque conseiller. Monsieur le Maire en donne lecture.

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RUE DE LA PLANCHE A L'ANE**

Un courrier de Mr et Mme CHESSÉ, domiciliés rue de la planche à l'âne, fait part de gros soucis d'engorgement des conduites d'assainissement dans leur secteur.

Monsieur le Maire propose de les rencontrer avec les services techniques et le SIVEER afin de trouver une solution.

### **COMMISSIONS COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Suite à la démission de Mme Nicole FERNANDES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré procède à son remplacement dans 2 commissions de la Communauté de Communes :

- **commission « petite enfance – jeunesse et emploi »** : Mr Robert DAUGÉ est désigné délégué

- **commission « Culture »** : Mme Marie-Christine BARON est désignée déléguée.

### **INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE – Olivier BOUCHET**

Pour mémoire, le Conseil Municipal dans sa dernière séance avait proposé à Mr BOUCHET une indemnité équivalente à 3 mois de salaire ; Proposition non acceptée par l'intéressé.

## **VIREMENTS DE CREDITS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Opération 175 « BATIMENTS COMMUNAUX » : article 2315 : +5500 €

Opération 174 « Sécurité routière » : article 2315 : - 5500 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **chemin de la tourette** : des travaux de réfection du chemin doivent être entrepris car de plus en plus dégradé par le ravinement des eaux de pluie. Autre problème : où canaliser ces eaux ?

- **Marché de Noël** : le comité d'animation remercie Monsieur le Maire ainsi que les services techniques pour leurs participations – Prochaine édition les 10 et 11 décembre 2011.

- Monsieur le Maire remercie les services techniques pour leur efficacité et leur disponibilité pour le déneigement des routes communales. Félicitations !

**Déviations poids-lourds** : Mr le Maire fait part de sa rencontre avec Mr Jean CHAUVET. Celui-ci souhaite en contrepartie de la bande de terrain cédée au Conseil Général pour la réalisation de la future déviation poids-lourds – acquérir une parcelle de terre appartenant à la commune et située au village « les bruères ».

Monsieur le Maire fait part qu'il ne connaît pas la surface exacte de la dite parcelle et Mr DAUGÉ informe que Mr CHAUVET propose à la municipalité :

- de reverser à la commune l'équivalent de la valeur de rachat de sa parcelle par le Conseil Général.

- d'acheter la parcelle communale DANS SA TOTALITE (ce n'est pas un échange).

N'ayant pas d'autres éléments en sa possession, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne dans un premier temps son accord de principe à cette vente et dit que les modalités seront déterminées lors de leur prochaine séance.

*Il est noté que le terrain est grevé d'une servitude (canalisation d'eau potable).*

- **Mare du Moulin à Vent** : Le grillage sera installé par le personnel communal.

- **Réserve incendie au « Chaffaud »** : établir une convention car réserve incendie sur un terrain privé.

- **défibrillateur** : il sera installé sur la façade de la salle des fêtes

- **Vœux du Maire** : le dimanche 9 janvier à 11 h salle des fêtes

- **Bulletin municipal** : coût : 1866.30 € TTC pour 700 exemplaires – 560 € financés par les annonceurs.

Le bulletin est distribué par les conseillers municipaux.

L'an passé coût 2057.12 euros – 460 euros financés par annonceurs.

## **A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal poursuit la séance à huis clos ; le public est invité à quitter la salle.**

- Monsieur NIVAU et Mme MARMAN précisent aux membres du conseil municipal, que les communes organisant un accueil périscolaire, ne sont pas soumises aux normes définissant le taux d'encadrement des enfants, articles du code de l'action sociale et des familles.

La garderie précédant et suivant la classe donne lieu à une simple surveillance sans organisation d'activités de loisirs éducatifs.

-Le contrat d'Anita Piaulet se termine le 24/12/2010, le conseil décide de ne pas y donner de suite.

Compte tenu du fait que la mise en disponibilité d'Olivier BOUCHET dure jusqu'à août 2011, le conseil choisit la prudence et estime que la création d'un poste dès le début 2011 semble prématurée.

- Il est décidé d'établir un CDD, avec le centre de gestion, à compter de janvier 2011 et si possible jusqu'aux vacances scolaires de juillet, si la durée de CDD autorisée par le centre de gestion nous le permet.

Un CDD de 25 heures sera établi avec Béatrice Minaret, elle effectue actuellement le remplacement d'Anita PIAULET, cette dernière étant en arrêt maladie depuis début novembre.

Une nouvelle répartition des heures de ménage au gymnase, du temps d'intervention à la piscine le matin (tests), interviendra début 2011.

-Précision sur retrait de délégations au troisième adjoint :

Monsieur le maire informe qu'il a pris toutes les dispositions pour abroger les délégations attribuées à N. FERNANDES.

Il a rapporté la décision d'attribution des délégations sous forme d'arrêté réglementaire et non pas individuel.

En vertu de l'article L2122-18, il dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour délivrer et retirer les délégations, et ce sans motivation de la part du premier magistrat.